



SANTÉ, SOCIAL



PMI : 80 ans au service des jeunes enfants, de leurs mères et de leurs parents

En 2025, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), un service géré par le Département, fête ses 80 ans. C'est ce service qui assure notamment des consultations et actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans, des bilans de santé en écoles maternelles ou encore qui délivre des agréments des assistants maternels et familiaux.

Publié le 08 décembre 2025

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) a été créée en 1945 à l'issue d'un constat alarmant : une mortalité infantile en progression. Elle permet alors la protection généralisée de toute une population : femmes enceintes, jeunes mères, enfants de moins de six ans et d'instaurer les visites pré et postnatales, la surveillance des enfants et l'éducation des mères.

En 80 ans, la PMI a rencontré plusieurs évolutions. Depuis la loi de décentralisation de 1982, les activités de PMI sont exercées par les Départements et le service de PMI est en charge des missions de santé publique. La circulaire de 1983 relative aux orientations du service départemental de PMI transforme l'objectif de lutte contre la mortalité infantile en celui de la promotion de la santé telle qu'elle est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé. La lutte contre le handicap et les inadaptations de tous ordres est aussi inscrite comme une priorité.

Les PMI ont de très nombreuses missions :

- Prendre soin des mères et des enfants : de la grossesse aux premières années de vie, la PMI est là pour écouter, conseiller et soutenir, avec bienveillance et expertise.
- Favoriser le bien-être de tous : Bilans de santé en école maternelle, vaccinations, consultations, conseils en santé ou en parentalité, ateliers ... la PMI agit pour que chaque famille puisse s'épanouir en toute sérénité.
- Parler santé sans tabou : Santé sexuelle, contraception, IVG, prévention, sexualités, questions de couples, ... Les centres de santé sexuelle offrent un espace d'écoute et d'information pour que chacun puisse faire des choix éclairés, à tout âge.

• Orienter vers les bonnes ressources : besoin d'un soutien social, psychologique ou médical ? La

PMI agit en partenariat étroit avec les services des maternités et tous les partenaires du champ
<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/pmi-80-ans-au-service-des-jeunes-enfants-de-leurs-meres-et-de-leurs-parents-22334224?>

PMI agit en partenariat étroit avec les services des maternités et tous les partenaires du champ médico-psycho-social, pour guider les familles vers les solutions adaptées à leurs besoins.

- Délivrer les autorisations, surveiller et contrôler les lieux d'accueil petite enfance (assistantes maternelles et familiales, crèches).

En Dordogne, les équipes de la PMI, médecins, sages-femmes, infirmières-puéricultrices, infirmières, orthoptistes, conseillères conjugales et familiales, psychologues, agents administratifs interviennent sur 33 sites délocalisés partout sur le territoire. A cela s'ajoute des visites à domicile régulières pour suivre et accompagner les familles.